

Enquêteur titulaire  
de la Concre.

2<sup>e</sup> Circonscription  
de Tulle.

Commune de  
Lagnoux

Maison d'école

avec annexe

pour les filles

et garçons

à Tulle

le 1<sup>er</sup> mai 1882.

Je prie de vous adresser le projet

de construction d'une maison

d'école double à Lagnoux

ne soit pas abandonné.

L'architecte pourrait

donner satisfaction au conseil municipal

en opérant une réduction sur le

montant du devis; mais une école

simple ne servirait qu'une partie

des intérêts scolaires de la commune.

L'école des filles actuelle appartient

à la congrégation de Portieux, et si,

pour une cause ou pour une autre

la direction de l'école venait à être

confiée à des institutrices laïques, la

commune se trouverait sans local pour

la tenue de l'école des filles. Elle serait

alors obligée d'entreprendre la construction

d'une maison après avoir fait

A Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Tulle,

Tulle, le 1<sup>er</sup> mai 1882.

Je prie de vous adresser le projet de construction d'une maison d'école double à Lagnoux ne soit pas abandonné. L'architecte pourrait donner satisfaction au conseil municipal en opérant une réduction sur le montant du devis; mais une école simple ne servirait qu'une partie des intérêts scolaires de la commune. L'école des filles actuelle appartient à la congrégation de Portieux, et si, pour une cause ou pour une autre la direction de l'école venait à être confiée à des institutrices laïques, la commune se trouverait sans local pour la tenue de l'école des filles. Elle serait alors obligée d'entreprendre la construction d'une maison après avoir fait

Je prie de vous adresser le projet de construction d'une maison d'école double à Lagnoux ne soit pas abandonné. L'architecte pourrait donner satisfaction au conseil municipal en opérant une réduction sur le montant du devis; mais une école simple ne servirait qu'une partie des intérêts scolaires de la commune. L'école des filles actuelle appartient à la congrégation de Portieux, et si, pour une cause ou pour une autre la direction de l'école venait à être confiée à des institutrices laïques, la commune se trouverait sans local pour la tenue de l'école des filles. Elle serait alors obligée d'entreprendre la construction d'une maison après avoir fait

A Monsieur l'inspecteur d'Académie, Tulle,